

Strasbourg, le 7 décembre 2008

AP/CAT (2008) 55
Or. anglais

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

**55^e REUNION DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS
30 - 31 octobre 2008
Istanbul, TURQUIE**

CONCLUSIONS

Elaborées par le Secrétariat

Au nom de M. Faruk Nafiz ÖZAK, ministre turc des Travaux publics et de l'Habitat, M. Atamer SEYEMEN, Directeur adjoint de la Direction générale des catastrophes, souhaite la bienvenue aux participants. Il attire l'attention sur le fait que la Turquie est particulièrement fière d'être membre de l'Accord EUR-OPA et qu'elle souhaite renforcer ses relations avec celui-ci. M. Bara, Président du Comité des correspondants permanents, félicite les autorités turques pour l'excellente organisation de l'atelier qui s'est déroulé juste avant la présente réunion, les 27 et 28 octobre, et salue leur intérêt pour la prévention des risques de catastrophe.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT, DES DELEGATIONS ET DU SECRETAIRE EXECUTIF

- Informations du Secrétariat

Le Secrétaire exécutif rappelle les principales conclusions de la dernière réunion du Comité organisée par l'UNESCO à Paris et souligne l'importance du Mémorandum d'accord signé à cette occasion avec la SIPC (Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes).

Concernant le souhait du Bélarus d'adhérer à l'Accord, le Secrétariat informe les délégués que cette demande suit la procédure de ratification du Conseil de l'Europe applicable aux Etats non membres. Le Secrétaire exécutif fait également observer que d'autres pays, notamment dans la région des Balkans, ont exprimé la volonté d'adhérer à l'Accord ; il espère que ces manifestations d'intérêt se traduiront prochainement par des demandes formelles d'adhésion.

- Initiatives françaises dans le domaine des risques

M. Feunteun, délégué de la France, rend compte du séminaire sur les systèmes d'alerte précoce (Aix-en-Provence, fin septembre) et rappelle que le prochain séminaire sur le thème « Des catastrophes du passé au défi du changement climatique en Europe » (Paris, 26-28 novembre) a pour objectif d'établir une corrélation entre la prévention des risques de catastrophe d'une part et le Livre blanc de la Commission européenne sur l'adaptation au changement climatique ainsi que sa Communication à venir sur une approche intégrée pour la prévention des catastrophes (qui doit être publiée en 2009) d'autre part.

Le séminaire consistera en plusieurs sessions thématiques consacrées à différents aspects liés aux risques (zones côtières, rétroaction transfrontalière, risques en montagne, etc.) et s'efforcera de dégager une vision commune de la gestion des questions relatives aux risques et au changement climatique. M. Feunteun invite l'ensemble des participants à s'inscrire au plus vite à ce séminaire et le Secrétaire exécutif annonce que l'Accord EUR-OPA pourrait envisager d'apporter une aide financière à certains participants, le cas échéant.

- Autres initiatives internationales

Mme Albrito, représentante de la SIPC, signale que la 2^e session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes (Genève, 15-19 juin 2009) évaluera l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Afin de parvenir à dégager une même vision de la réduction des risques de catastrophe, les rapports de tous les pays seront réunis en une publication : pour l'Europe, 10 rapports nationaux ont été reçus ; compte tenu de l'attachement sans faille manifesté par les membres d'EUR-OPA, d'autres contributions devraient suivre.

M. Imamura, représentant de l'UNESCO, rappelle que son organisation s'est engagée à promouvoir l'éducation aux risques en milieu scolaire. En 2008, une séance spéciale sur la prévention des risques

de catastrophe et l'éducation s'est tenue dans le cadre de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (Genève, 25-28 novembre) afin de sensibiliser les ministres de l'Education à cette question. Le groupe de travail sur l'éducation aux risques, actuellement présidé par l'UNESCO, organisera également une séance spéciale sur l'éducation et les risques dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'Education pour le développement durable (Bonn, 31 mars-2 avril 2009).

Mme Stoyanova, déléguée de la Bulgarie, indique que le Concours annuel international de peinture pour enfants a été couronné de succès : plus de 1 000 peintures (dont beaucoup de Turquie, de Russie, de Slovénie, de Croatie, etc.) ont été reçues ; les lauréats seront annoncés lors d'une manifestation qui se déroulera à Sofia le 26 novembre prochain.

Le Secrétariat exécutif prend acte de l'ensemble des informations fournies et encourage les correspondants permanents à envoyer régulièrement toute information sur des manifestations prévues, pour distribution aux correspondants permanents et publication sur le site Internet d'EUR-OPA.

3. PARTICIPATION A DES INITIATIVES INTERNATIONALES

- Développement du réseau de plates-formes nationales européennes pour la réduction des risques de catastrophe

A la suite des discussions qui se sont tenues lors de la séance spéciale sur les plates-formes nationales à Paris, au printemps dernier, l'idée de promouvoir le jumelage des plates-formes nationales existantes avec les pays qui souhaitent en créer a été lancée, le but étant, pour ces pays, de tirer parti de l'expérience des plates-formes existantes pour établir les leurs.

Il existe de la documentation sur la manière de créer une plate-forme nationale : des Principes directeurs pour l'établissement ou le renforcement de ces plates-formes sont disponibles sur le site Internet de la SIPC consacré à l'Europe et une vue d'ensemble des plates-formes nationales existant en Europe a été publiée (voir AP/CAT (2008) 8). Comme le souligne le délégué de la France, il existe différentes formes de plates-formes en Europe puisque les différents pays partent de ce qui existe déjà chez eux ; ce qui compte, c'est l'objectif à atteindre, et non pas la manière dont la plate-forme est organisée.

Le Secrétariat exécutif confirme qu'EUR-OPA peut contribuer de manière concrète aux projets soumis par les pays en proposant les services d'un expert qui aidera le pays en question à procéder à la création d'une plate-forme.

- Participation à la Conférence internationale sur les catastrophes et les risques (IDRC) (Davos, Suisse, 25-29 août 2008)

Le Secrétariat exécutif explique que cette conférence est une plate-forme importante pour dialoguer et échanger des idées, et l'occasion idéale de présenter les activités d'EUR-OPA. Elle a permis à EUR-OPA de mettre l'accent sur son patrimoine culturel et ses activités dans le domaine des risques lors d'une séance spéciale à laquelle ont contribué les Centres spécialisés de l'Accord ; EUR-OPA a par ailleurs contribué, en assurant la rédaction d'un chapitre sur le patrimoine culturel et les risques, au livre « Risk Wise », présenté lors de la conférence (copie de cet ouvrage sera envoyée à chacun des correspondants permanents dans les semaines à venir).

Les discussions qui se sont tenues lors de la séance spéciale ont souligné l'originalité de l'approche adoptée ainsi que les travaux déjà réalisés, tout en insistant sur l'impact (aggravation des risques ou création de nouveaux risques) du changement climatique sur le patrimoine culturel : EUR-OPA a commandé un rapport sur ce thème (disponible à la fin de l'année). Afin d'avancer réellement sur cette question, il a été proposé de créer un nouveau groupe de travail (voir point 6 ci-dessous). Les participants remercient et encouragent les Centres spécialisés, véritables moteurs de l'Accord, pour leur recherche et leur intérêt pour cette question.

4. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DE 2008

- Groupe de travail sur la sensibilisation et l'éducation aux risques au niveau scolaire (BE-SAFE-NET)

Le Secrétariat exécutif rend compte de l'état d'avancement du site Internet de BE-SAFE-NET : à l'origine destiné à informer les étudiants, les enseignants et le grand public sur l'éducation aux risques, il s'emploie désormais à fournir des supports aux enseignants du secondaire, afin de promouvoir l'intégration de cette approche dans les programmes d'éducation formelle. La partie sur les risques de glissement de terrain, améliorée grâce aux compétences des Centres spécialisés, a servi de projet pilote et a été validée par l'expérience concrète des enseignants.

La prochaine réunion du groupe de travail (Lisbonne, 13-14 novembre) sera consacrée à l'examen de la documentation sur d'autres risques. L'Accord confirme sa volonté de collaborer avec les autorités éducatives des différents Etats membres (par exemple en mettant en place des projets pilotes dans les établissements scolaires) ; les correspondants permanents sont encouragés à coopérer afin de faire du site un site véritablement multilingue et à jouer le rôle de porte-parole en vue de sa promotion et de son développement.

- Résultats de l'atelier sur le rôle des collectivités territoriales face aux risques technologiques (Kiev, Ukraine, 22-23 septembre 2008)

M. Poyarkov, délégué de l'Ukraine, rappelle que l'atelier avait pour objet de promouvoir la protection des populations par un travail de sensibilisation et d'information et par la mise en place d'un système de gestion des situations d'urgence. Le Secrétaire exécutif fait remarquer que c'est là un thème de toute actualité compte tenu des événements récents qu'a vécus l'Europe dans le domaine de l'énergie nucléaire et du rôle important que jouent les collectivités territoriales lorsqu'il s'agit de risque.

Entre autres conclusions visant à promouvoir la coopération entre les parties prenantes, il a été proposé de constituer un groupe de travail pour accélérer la création d'un réseau international réunissant tous les acteurs concernés. Cette initiative reçoit le soutien des correspondants permanents ; afin d'aider à construire un tel réseau, ceux-ci sont sollicités par le Président pour fournir les contacts nationaux compétents. Le Centre TESEC, dirigé par M. Poyarkov, servira de point de contact de l'Accord pour cette question.

- Résultats de l'atelier sur le rôle des collectivités territoriales face aux risques naturels (Istanbul, Turquie, 27-28 octobre 2008)

Le Secrétariat exécutif donne une vue d'ensemble du contenu de l'atelier qui s'est tenu juste avant la présente réunion du Comité et qui était organisé conjointement avec les autorités turques et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Tous les exposés, fort intéressants, de ces deux jours ont mis l'accent sur le fait que les autorités centrales, régionales et locales œuvrent déjà pour faire face à ces problèmes, même s'il reste encore beaucoup à faire, notamment dans les communes moins importantes et/ou où il existe moins de risques imminents pour la population.

Les participants à l'atelier ont également souligné que nous devons faire face à de nouveaux risques (ou du moins à des risques accrus) liés au changement climatique : les scientifiques se préoccupent de plus en plus de cette question, qui est devenu un axe privilégié de recherche. Le Président fait observer que c'est maintenant qu'il convient de « tirer la sonnette d'alarme » : nous devons promouvoir l'action, et pas seulement la discussion. La présence des décideurs turcs à cet atelier était un signe positif dans ce sens. Le Secrétariat exécutif explique que les différents exposés et les conclusions finales de l'atelier seront diffusés sur le site Internet de l'Accord dans les plus brefs délais.

- Aperçu rapide des activités des Centres en 2008

Les rapports sur les activités de 2008 financées au moyen de subventions n'étant pas encore disponibles, le Secrétariat exécutif se concentre sur l'état d'avancement des programmes coordonnés consacrés aux thèmes suivants :

- *Education scolaire* : les efforts ont principalement porté sur le développement du contenu du site de l'initiative BE-SAFE-NET (voir ci-dessus pour plus de détails).
- *Education universitaire* : deux cours (à Barcelone et à Ravello) ont été financés et un séminaire sur les tremblements de terre aura lieu fin novembre au Luxembourg.
- *Education professionnelle* : la Protection civile espagnole a proposé d'accueillir des stagiaires étrangers dans les formations qu'elle propose à l'échelle nationale.
- *Vulnérabilité* : les activités prévues par le Centre de Skopje ont dû être reportées à 2009 en raison d'autres obligations professionnelles.
- *Alerte précoce* : les quelques propositions pour 2008 n'ont pas été mises en œuvre ; cet aspect devrait être mis en avant en 2009.
- *Législation/gestion* : les contributions nationales réunies par le Centre belge permettront d'organiser une réunion de travail sur ce thème à Paris (4-5 décembre).
- *Prévention/information*: travaux en cours par le Centre d'Erevan sur les campagnes d'information et par le Centre de Sofia sur les risques qui menacent le Danube ; le Centre de Fribourg examinera une stratégie régionale contre les feux de forêt dans les Balkans lors d'une réunion dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », début décembre.
- *Patrimoine culturel* : une réunion visant à créer un groupe de travail sur ce thème (voir ci-dessous) a été organisée à Davos avant la séance spéciale ; la réunion sur la protection sismique des monuments, proposée pour 2008 par le Centre d'Athènes, a été reportée au 26 et 27 février 2009.
- *Actions post-catastrophe* : le Centre de Moscou est en train de mettre sur pied son programme EXTREMUM (les correspondants permanents sont invités à collaborer à l'actualisation des données) tandis que la Fédération européenne des associations de psychologues travaille à l'élaboration de la formation à proposer.

Des informations complètes sur les activités de 2008 seront disponibles pour la réunion des directeurs de Centres qui aura lieu au début du mois de février 2009. Les participants se déclarent favorables au nouveau calendrier pour les décisions sur les activités, en vertu duquel la réunion d'automne des correspondants permanents sera consacrée à la planification des activités de l'année suivante et celle de printemps, à l'évaluation des activités de l'année précédente.

- Informations sur les audits effectués en 2008

M. Goerens, Président de la Commission d'audit, attire l'attention sur la diversité de statut des Centres, ce qui influe sur leur gestion financière et administrative et peut entraîner des différences en matière de comptabilité et de compte-rendu officiels. Les cinq audits (centres de Tbilissi, de Kiev, d'Erevan, de Sofia et de Strasbourg), qui se sont achevés en 2008, n'ont cependant pas mis en évidence de problème majeur. En fait, ils ont permis d'identifier certaines insuffisances et les améliorations possibles à apporter :

- *Aspects structurels et de gestion*

Il conviendrait de fournir des informations précises aux Centres afin d'uniformiser la présentation des activités : instructions spécifiques concernant les programmes coordonnés, distinction entre coûts fixes et coûts variables, mention des crédits reportés d'une année sur l'autre, manière de refléter les salaires, etc. Une forme simplifiée de rapport devrait également être disponible. Enfin, il faudrait rappeler aux Centres dont les organes de direction ne reflètent plus un caractère international que ce critère est important.

- *Aspects scientifiques*

Force est de reconnaître que les Centres contrôlés ont bien mis en œuvre le plan à moyen terme. M. Goerens n'en recommande pas moins toujours aux Centres d'intensifier leurs efforts de coopération

avec d'autres Centres et institutions dans le cadre de projets à dimension véritablement internationale. Afin de mieux faire connaître les activités des différents Centres au sein des Etats membres, on pourrait soutenir la traduction de leurs travaux à haute valeur scientifique dans au moins une langue officielle du Conseil de l'Europe.

Le document intégral élaboré par M. Goerens sera envoyé aux correspondants permanents. Cinq audits (centres d'Ankara, d'Athènes, de Lisbonne, de Biskra et de Rabat) seront réalisés en 2009 et M. Goerens demande si le Comité des correspondants permanents souhaiterait recevoir les rapports d'audit. A l'issue d'une brève discussion, les participants adoptent les décisions suivantes :

- les auditeurs rédigent le rapport d'audit et l'envoient au Secrétariat exécutif ;
- le Secrétariat exécutif envoie le rapport d'audit au Centre concerné, pour commentaires ;
- les rapports d'audit et les commentaires sont soumis au Comité, pour approbation ;
- si le rapport approuvé est favorable, il est rendu public ; s'il est défavorable, il demeure en accès « restreint », ce qui permet d'étudier, avec le Centre concerné, les manières de remédier aux problèmes identifiés.

Au nom de l'ensemble des correspondants permanents, le Président remercie M. Goerens et les experts pour les travaux accomplis. Le Secrétariat exécutif, conscient des améliorations possibles, étudiera celles qui sont compatibles avec le niveau requis de contrôle interne.

5. PROJETS DE RECOMMANDATIONS

- Avis du Comité des correspondants permanents concernant la Recommandation 1829 (2008) de l'Assemblée parlementaire relative à la « lutte contre les atteintes à l'environnement en mer Noire »

Le Secrétaire exécutif présente le projet d'avis (document AP/CAT (2008) 27) élaboré par le Secrétariat exécutif pour le Comité. Ce dernier convient que le texte reflète bien la manière dont l'Accord peut soutenir cette initiative.

A la suite d'une remarque de M. Micallef, délégué de Malte, les participants reconnaissent également que la coopération dans ce domaine entre les Etats méditerranéens et les pays riverains de la mer Noire devrait être fructueuse, les premiers s'étant déjà penchés sur le problème à travers la Convention de Barcelone.

Après examen détaillé du projet de réponse à la Recommandation de l'Assemblée parlementaire, plusieurs modifications sont adoptées (voir annexe 2 pour la version finale).

- Projet de recommandation sur l'information et la sûreté nucléaire

Le Secrétariat exécutif présente brièvement le projet de recommandation et demande au Comité de tenir également compte du document AP/CAT (2008) 24. Le Président donne la parole aux participants, qui soulèvent plusieurs questions :

- Informations disponibles : des informations précises, fiables et actualisées doivent être communiquées à et par tous les acteurs concernés ;
- Phases de préparation : les mesures de préparation des collectivités territoriales doivent être encouragées, car en dépend, en grande partie, la phase de réponse (réaction et secours) ;
- Coopération transfrontalière : elle est importante, notamment lorsqu'il s'agit de flux d'information, en raison de la situation géographique de la plupart des centrales nucléaires ;
- Rôle des centrales nucléaires : l'engagement des opérateurs de centrales nucléaires à fournir les informations appropriées aux autorités, à tous les stades, est essentiel.

Après examen détaillé du projet de recommandation, plusieurs modifications sont adoptées (voir annexe 3 pour la version finale).

6. CENTRES EUROPEENS ET EURO- MEDITERRANEENS SPECIALISES ET MANDATS DES GROUPES THEMATIQUES

- Mandat et activités futures du groupe de travail sur le patrimoine culturel et risques

Après avoir expliqué que l'Accord devrait promouvoir la protection de toutes les valeurs (y compris les ressources culturelles), le Secrétariat présente le projet de mandat du groupe de travail chargé de cette question et qui se réunira pour la première fois en février prochain.

Il est signalé que les activités énumérées sont seulement celles qui ont déjà été identifiées et que si certains centres sont d'ores et déjà considérés comme le noyau dur du groupe, celui-ci reste ouvert à d'autres partenaires et initiatives. M. Feunteun, délégué de la France, suggère de résumer les initiatives existantes dans ce domaine tandis que M. Goerens, délégué du Luxembourg, fait observer que les ministères de la Culture des Etats membres peuvent contribuer aux travaux du groupe, à l'égard desquels l'UNESCO et la SIPC manifestent également leur intérêt.

A la suite d'une brève discussion, le Comité adopte le mandat du groupe (voir annexe 4) et se félicite de la suggestion de demander à la Présidence de faire de temps à autre le point oralement sur l'avancée des travaux.

- Centre de la Mer, Biarritz, France

En introduction, Professeur Vigneaux rappelle que les côtes sont sous l'influence de facteurs marins comme terrestres. Il est donc nécessaire de conjuguer plusieurs techniques selon une approche pluridisciplinaire pour s'attaquer à cette question et de coopérer au niveau international.

Le Président rappelle que le sujet est suffisamment important pour renforcer les activités de l'Accord dans ce domaine : la candidature du Centre de la Mer, qui souhaite rejoindre le réseau de Centres spécialisés, entre dans cette perspective. Mme Pautrizel, directrice du Centre de la Mer, présente brièvement la structure et ses activités. Elle insiste sur les liens qui existent déjà au niveau international (notamment avec des structures du nord de l'Espagne) et sur leur volonté de créer un cours de master sur les risques côtiers.

Au cours du débat qui s'ensuit, plusieurs participants s'interrogent sur les complémentarités éventuelles avec le centre maltais spécialisé dans ce domaine. M. Micallef, délégué de Malte, évoque le niveau actuel de prise de conscience concernant les risques côtiers et se déclare donc entièrement favorable à une collaboration avec le Centre de Biarritz, en particulier pour produire des matériels pédagogiques. M. Kakusha, délégué de la Russie, demande à ce que les travaux du Centre aient des implications plus concrètes, notamment pour ce qui est des mers froides. Mme Pautrizel fait observer que l'un des objectifs du Centre est de fournir des informations aux décideurs dans ce domaine et que la coopération avec la Russie pourrait permettre d'identifier des propositions plus précises concernant les mers froides.

Les participants décident d'accepter le Centre de la Mer au sein du réseau de Centres spécialisés de l'Accord.

7. ACTIVITES PREVUES POUR 2009

- *Projet de budget pour 2009*

Le Secrétariat présente les principales questions soulevées par le budget 2009, signalant que la différence majeure sera sa présentation sous un seul titre et non pas deux (ce qui permettra plus de souplesse et évitera les transferts). Même s'il est plus élevé que les années précédentes en raison de l'ajustement pour inflation, le budget de l'Accord a été stable en 2008, le Conseil de l'Europe dégageant depuis quelques années des économies sous forme de gain d'efficacité. Il ne peut y avoir d'augmentation importante qu'en cas de nouvelle adhésion ou si les Etats qui contribuent

massivement au budget du Conseil de l'Europe (l'Italie, l'Allemagne ou le Royaume-Uni par exemple) continuent à le faire.

Le délégué de la France demande une brève description de la procédure budgétaire. Le Secrétariat explique que les besoins en termes de coûts de gestion (interprétation, voyages des experts, missions, etc.) sont intégrés aux dépenses opérationnelles (subventions, programmes coordonnés, etc.) afin d'élaborer une proposition de budget qui est présentée au Secrétaire Général, lequel approuve sa soumission au Comité du Budget. Celui-ci, composé d'experts nommés pour trois ans par les Etats membres, fait part de son avis au Comité des Ministres, qui adopte le budget en décembre.

A la suite d'une discussion, le budget pour 2009 est adopté.

- *Propositions des Centres spécialisés*

Après avoir rappelé les raisons de la tenue de la réunion des directeurs de Centres spécialisés en janvier/février, le Secrétariat indique que cette année, il a été demandé aux Centres de soumettre des propositions dès le début de l'automne afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble de leurs souhaits et de leurs capacités pour les activités de 2009, et d'améliorer la coordination avec les grandes lignes d'action de l'Accord.

Les Centres ont réagi différemment à cette demande – certains ont répondu rapidement, d'autres ne l'ont pas encore fait. Cependant, ce type de problème est inhérent à toute nouvelle procédure : début janvier, l'ensemble des Centres aura répondu et les subventions pourront être octroyées. Le Secrétariat présente les propositions déjà reçues, en fonction des différents secteurs d'activité :

- Education scolaire : activité de secours en situation extrême, manuel et tests spéciaux sur la sécurité des écoles (Centre d'Erevan) ; extension du projet BE-SAFE-NET à d'autres risques (différents centres).
- Education universitaire : école d'été internationale de gravimétrie (Centre de Luxembourg).
- Education professionnelle : formation sur la surveillance radiologique dans la zone d'exclusion de Tchernobyl (Centre de Kiev) ; formation régionale sur les feux de forêt (Centre de Fribourg) ; création d'une Ecole de défense et de protection civiles (Centre de Saint-Marin).
- Vulnérabilité : études sur la sécheresse/désertification (Centre de Biskra) ; cartographie des zones vulnérables aux glissements de terrain (Centre de Strasbourg) ; évaluation multirisques de la vulnérabilité du littoral (Centres de Strasbourg et de Malte) ; contrôle automatique, électronique et à distance des bâtiments (Centre de Moscou).
- Alerte précoce : système d'alerte en temps réel (Centre de Paris) ; mise au point de systèmes d'alerte précoce en cas de glissement de terrain (Centre de Strasbourg).
- Législation/gestion : étude sur les collectivités territoriales en situation de planification d'urgence (Centre Florival) ; rôle des secteurs public et privé dans la gestion des situations d'urgence technologique (Centre de Bakou).
- Prévention/information : manuel et méthodologie de secourisme (Centre d'Erevan) ; développement du site sur les risques technologiques (Centre de Kiev).
- Patrimoine culturel : séminaire sur le patrimoine culturel et les risques liés au changement climatique (Centre de Ravello) ; approche convergente de l'analyse sismique des agrégats bâtis historiques (Centre de Lisbonne).
- Actions post-catastrophe : table ronde sur la médecine des catastrophes et l'assistance psychologique en situation d'urgence (Centre de Bakou) ; estimation des conséquences possibles des séismes avec « EXTREMUM » (Centre de Moscou).

Etant donné que toutes les propositions ne sont pas disponibles à ce stade, le programme d'activité pour 2009 a été conçu de manière à garantir que les domaines financés correspondent bien au plan à moyen terme : le choix des projets associés proposés par les Centres se fera ultérieurement. Les participants adoptent le programme d'activités proposé pour 2009.

- *Discussion générale sur les activités futures*

L'examen des activités pour 2009 entraîne un débat sur deux thèmes majeurs récurrents : la complémentarité des activités des Centres et le rôle de l'Accord dans la promotion de ces activités.

Concernant le premier point, le Secrétariat donne l'exemple du Centre de Strasbourg, qui a contacté le Centre de Malte au sujet de son initiative sur les risques côtiers. M. Badalyan, délégué de l'Arménie, rappelle qu'on peut envisager différentes phases d'interaction (un Centre unique dirigeant l'activité, différents Centres opérant sur un pied d'égalité, etc.). Le délégué de la France suggère de continuer à s'inscrire dans une démarche de collaboration en demandant aux centres de travailler sur un projet qui entre dans leur champ de compétence, tout en étant conscient de l'importance du financement (éventuellement extérieur). Le Secrétariat soutient la proposition du délégué de Malte d'encourager la tenue de réunions entre les Centres œuvrant dans des domaines semblables afin d'élaborer des plans d'action qui aient davantage de ressources et soient plus efficaces, en évitant tout chevauchement d'activités.

Quant au rôle de l'Accord EUR-OPA, le Secrétaire exécutif rappelle que celui-ci a pour objectif de soutenir et de faire connaître les activités des Centres. Par conséquent, il propose de consacrer des ressources supplémentaires à la traduction de documents intéressants et à l'amélioration du site Internet d'EUR-OPA. L'existence du réseau pourrait également être exploitée pour donner une portée internationale à des travaux menés à l'échelle nationale. Concernant les projets externes, EUR-OPA ne peut pas s'en charger directement car ils exigent d'importantes ressources humaines : ce sont les Centres qui sont les mieux placés pour les piloter. Le délégué de Malte fait également observer que les Centres devraient davantage promouvoir les activités de l'Accord : le Secrétariat mettra à leur disposition un bref exposé qu'ils pourront présenter lors des diverses manifestations auxquelles ils participent.

8. ELECTION DE LA PRESIDENCE ET DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

M. Iuliu BARA (Roumanie) est réélu Président ; MM. Anton MICALLEF (Malte) et Vladimir KAKUSHA (Fédération de Russie) sont réélus Vice-présidents.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion se tiendra à Paris (France) en avril 2009 (date exacte à déterminer).

10. QUESTIONS DIVERSES

Mme Stoyanova, déléguée de la Bulgarie, informe les membres qu'à la prochaine réunion du Comité, le Centre national de formation de son pays soumettra sa demande formelle d'adhésion au réseau de Centres spécialisés. A cette occasion, elle présentera les activités actuelles du Centre national (élaboration d'une nouvelle méthodologie d'enseignement de la réduction des risques de catastrophe à l'école) ainsi que ses activités futures.

M. Kakusha, délégué de la Fédération de Russie, indique qu'une session de formation sera organisée (conjointement avec la Norvège, la Suède et la Finlande) à Murmansk, en septembre 2009. Elle comportera plusieurs exercices : enlèvement des matières radioactives, accidents de voiture, coopération dans la lutte contre des incendies majeurs, réhabilitation des écosystèmes marins après une marée noire importante, coopération pour le sauvetage en mer, etc. Il invite l'ensemble des correspondants permanents intéressés à participer à cette formation en tant qu'observateurs : tous les détails figureront sur le site Internet de l'Accord.

Au nom de tous les correspondants permanents et du Secrétariat exécutif, le Président remercie à nouveau les autorités turques, et notamment Nehir Varol, délégué de la Turquie, pour avoir organisé deux manifestations de premier plan aussi bien médiatisées et pour la traditionnelle, généreuse et chaleureuse hospitalité turque.

Appendix 1**LIST OF PARTICIPANTS****ARMENIE / ARMENIA**

Stepan. BADALYAN, Counsellor to the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Armenia,
Director of the European Interregional Centre for Training of Rescuers
10, Byron Str., 0009 Yerevan
Tel./Fax : +374 10.54.49.92/+374.91.23.00.37 ; Fax. +374.10.54.49.92 ; e-mail : ectr@europe.com

BELGIQUE /BELGIUM

Alexandra SONCK, Attaché, Service Public Fédéral Intérieur, Direction Générale Centre de Crise,
Service Planification d'Urgence
Rue Ducale 53, B-1000 Bruxelles
Tel. +32.2.506.47.13 ; Fax. +32.2.506.47.09 ; e-mail: alexandra.sonck@ibz.fgov.be

BULGARIE/BULGARIA

Deyana ZARKOVA, Chief Expert National Training Center and Preparation of the Private Sector“
Directorate, Ministry of Emergency Situations
6 Sveta Nedelya Sq. 1040 Sofia
Tel: +359 2 940 14 93 ; Fax: + 359 2 940 14 93 ; e-mail: d.zarkova@mes.government.bg

Gloria STOYANOVA, Junior expert, International Cooperation, Nato and EU Dept. Ministry of
Emergency Situations
6 Sveta Nedelya Sq. 1040 Sofia
Tel: +359 2 940 14 31 ; Fax: + 359 2 989 89 52 ; e-mail: g.stoyanova@mes.government.bg

CHYPRE/CYPRUS

George GEROSIMOU, Senior Civil Defence Officer Cyprus Civil Defence
Elephtheriou Venizelou 91 8021 Paphos
Tel: +357 26818470 ; Fax: +357 26946374 ; e-mail: ggerosimou@cd.moi.gov.cy

CROATIE/CROATIA

Damir CEMERIN, Head of the Director's Office, National Protection and Rescue Directorate,
Nehajska 5, 10000 Zagreb
Tel. +385.1.3650.083 ; Fax. +385.1.3650.025 ; e-mail: damir.cemerin@duzs.hr

Arabela VAHTARIC, Head of International Relations Division, National Protection and Rescue
Directorate
Nehajska 5, 10000 Zagreb
Tel. +385.1.3650 077 ; Fax +385.1.3650 025 ; e-mail: arabela.vahtaric@duzs.hr

ESPAGNE/SPAIN

Sergio VALDIVIA ESTRELLA, Ministerio del Interior, Head of Cabinet General Directorate of
Civil Protection
C/ Quintiliano, 21 - 28002 Madrid
Tel: +34.91.537.31.00 ; Fax: +34.91.562.89 41 ; e-mail: svaldivia@procivil.mir.es

FRANCE

René FEUNTEUN, Secrétaire du COPRNM, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
20 avenue de Ségur, F - 75007 Paris
Tel. +33.1.42.19.15.63 ; Fax. +33.1.42.19.14.79 ; e-mail: rene.feunteun@ecologie.gouv.fr

GEORGIE / GEORGIA

Tamaz CHELIDZE, Director, European Centre on Geodynamic Hazards of High Dams, Institute of Geophysics (GHHD)
1 Alexidze Str., 0193 Tbilisi
Tel/Fax: +995.32.33.28.67 ; e-mail: chelidze@ig.acnet.ge ; tchelidze@hotmail.com

LUXEMBURG/LUXEMBOURG

Jean-Mathias GOERENS, Conseiller technique de l'administration des services de secours, Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire
15 rue Follereau L-1529 Luxembourg
Tel: +352 621 260 452 ; Fax: +352 26431207 ; e-mail : jmg@pt.lu

EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE / FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Mihail GAREVSKI, Director of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, (IZIIS), University "St. Cyril and Methodius"
Salvador Aliende St. 73, POB 101, 1000 Skopje
Tel. +389.2 3107 701 ; Fax. +389.2 3112163 ; e-mail: garevski@pluto.iziis.ukim.edu.mk

MALTE/MALTA

Anton MICALLEFF, Vice- Chair of the Agreement, Director, Euro-Mediterranean Centre on Insular Coastal Dynamics (ICoD) Earth Systems Science Unit,
Chemistry Building Floor 3, University of Malta MSD 2080
Tel.: +356 2340 2013 ; e-mail: anton.micallef@um.edu.mt

MAROC / MOROCCO

Said ELHADEQ, Chef de la Division Relations Internationales, Direction de la Protection Civile
B.P.4508 Akkari-Rabat
Tel +212.61 49 28 02/+212 37 77 85 36 ; Fax. +212.37.77 85 36 ; e-mail : elhabeq@hotmail.com

PRINCIPAUTE DE MONACO / PRINCIPALITY OF MONACO

Yannick BERSIHAND, Commandant Supérieur de la Force Publique de la Principauté de Monaco, Force Publique de Monaco
5, Place du Palais, MC – 98000 Monaco
Tel. +377.93.15.64.02/93.15.65.54 ; Fax. +377.93.15.65.34 ; e-mail : ybersihand@gouv.mc

PORTUGAL

Filipe TAVORA, Ministry of Interior, Portuguese Authority for Civil protection ANPC, International Relations Officer,
Avenida do Forte em Carnaxide 2794-112 Carnaxide
Tel: +351 96 152 82 20/+351 21 424 71 00 ; Fax: + 351 214 247 180 ; e-mail : filipe.tavora@prociv.pt

ROUMANIE/ROMANIA

Iuliu BARA, Chair of the Agreement Personal Adviser to the Minister for Development, Public Works and Housing,
Str. Apolodor, nr.17, Iatura Nord, 050741, Sector 5, Bucharest
Tel. +40.72.73.00.876 ; Fax. +40.37.211 1458 ; e-mail. iuliu.bara@mdlpl.ro

FEDERATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Vladimir KAKUSHA, Vice-chair of the Agreement, Deputy Director, Dept. of International Co-operation, EMERCOM of Russia
 Teatralny pr. 3, 109012 Moscow
 Tel. +7 495 628 75 15 ; Fax. +7.495. 624 84 10 ; e-mail: kakusha@mchs.gov.ru

SAINT MARIN/ SAN MARINO

Alessandro BARELLI, CEMEC, Ospedale di Stato
 Via Toscana, Cailungo 47031 San Marino
 Tel. +378.99.45.35 ; Fax. +378.90.37.06 ; e-mail: a.barelli@tox.it

TURQUIE/TURKEY

Atamer SEYMEN, Vice Director, General Directorate of Disaster Affairs, Ministry of Public Works and Settlement

Nehir VAROL, Director of AFEM (European Natural Disaster Training Center), General Directorate of Disaster Affairs
 Eskisehir Yolu 06800 Lodumlu/Ankara
 Tel: +90.312.287.2680 - 1338/+90 312 2855271 ; Fax: +90-312-285 98 45 ; e-mail: nehir.varol@gmail.com

UKRAINE

Viktor POYARKOV, Executive Director of the European Centre of Technological Safety, TESEC, General Naumov St., Kyiv - 164, 03164
 Tel +38.050.312.40.24 ; Fax. +38.044.332.59.05 ; e-mail: poyarkov@i.kiev.ua

ORGANISATIONS INTERNATIONALES / INTERNATIONAL ORGANISATIONSUNESCO

Takashi IMAMURA, Programme Specialist, UNESCO, Section for Disaster Reduction / Section de la prévention des catastrophes .
 1, rue Miollis F - 75732 Paris Cedex 15
 Tel. +33 1 45 68 3892 ; Fax: +33 1 45 68 58 2 ; e-mail: t.imamura@unesco.org

NATIONS UNIES : S.I.P.C. / UNITED NATIONS : I.S.D.R.

Paola ALBRITO, UN/ISDR Regional Coordinator Europe
 International Environment House II, Chemin de Balexert 7-9, CH - 1219 Chatelaine Geneva
 Tel. +41.22.917.8905 ; Fax. +41.22.917.89.64 ; e-mail: albrito@un.org

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE / INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES

Ömer TASLI, Director General of the Turkish Red Crescent Society
 Tel: +90 312 4302300 / 4311158 (International Dept.) ; Fax: +90 312 4300175 / 4330531 ; e-mail: omert@kizilay.org.tr

Eylen SAUVR
 e-mail: elens@kizilay.org.tr

OBSERVATEURS/ OBSERVERS**EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT
FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU LOCAL ET
REGIONAL**

Jan MANS, President, European Forum for Local and Regional Disaster Management
Herdenkingsplein 25 D – NL 6211 PX Maastricht
Tel. +31.6.387.59.603 ; e-mail: jmans@home.nl - janmans@home.nl

Harrie JEURISSEN, Secretary General, European Forum Local and Regional Disaster Management
Herdenkingsplein D – NL 6211 PX Maastricht
Tel: +31.6.518 40 536 ; e-mail: harrie.jeurissen@vng.nl

BOSNIE ET HERZEGOVINE/BOSNIA AND HERZEGOVINA/

Milivoje POPOVIC, Head of Division for International Relations, Department for Civil Protection,
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina, Civil Protection Sector
TRG BIH 1, 71000 Sarajevo
Tel. +387.33.492 729 ; Fax. +387.33 492 795 ; e-mail: milivoje.popovic@msb.gov.ba

SERBIE/ SERBIA

Ivan BARAS, Assistant Head of Protection and Rescue Sector, Head of International Cooperation
Ministry of Interior, Protection and Rescue Sector
101, Kneza Milosa Street, 11 000 Belgrade
Tel: +38111 3617 294 ; Fax: +38111 3622 070 ; e-mail: ibaras@mup.gov.rs

Predrag MARIC, Assistant Minister of Interior and Head of Protection and Rescue Sector, Ministry of
Interior, Protection and Rescue Sector
101, Kneza Milosa Street, 11 000 Belgrade
Tel:+38111 3617 294 ; Fax: +38111 3618 599 ; e-mail: pmaric@mup.gov.rs

EXPERTS

Michel VIGNEAUX, Comité Sous-Commission « Programme »,
Fédération européenne des Réseaux scientifiques et techniques de Coordination (F.E.R)
Les Pins de Laurenzanne, Route de Léognan F-33170 Gradignan
Tel +33.5.56.75.24 25 ; Fax. +33.5.56.75.24.25 ; e-mail: vigneaux.fer@wanadoo.fr

Françoise PAUTRIZEL Centre de la Mer côte basque, Directrice du Musée de la Mer
Plateau de l'Atalaye, 64200 Biarritz
Tel +33 (0)5 59 22 33 34 ; Fax +33(0)5 59 2275 ; e-mail: direction@musedelamer.com

Gertrud GRECIANO, Professeur emerite des universités, Université Marc Bloch, Strasbourg
5, rue du Gal de Gouvello, F-67700 Saverne
Tel : +33 (0) 388 712 571 ; e-mail : Gertrud.GRECIANO@wanadoo.fr

CONSEIL DE L'EUROPE/COUNCIL OF EUROPE**SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS
EXECUTIVE SECRETARIAT OF THE EUR-OPA MAJOR HAZARDS AGREEMENT**

Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Executive Secretary/ Secrétaire Exécutif
Tel. +33.3.88.41.22.59 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Francesc PLA, Secretary of the Committee of Permanent Correspondents / Secrétaire du Comité des Correspondants Permanents
Tel. +33.3.90.21.49.30 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: francesc.pla@coe.int

Linda ROLLIN,
Tel +33.3.88.41.29.37 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: linda.rollin@coe.int

Caroline SIEBECKE
Tel. +33.3.88.41.35 22 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: caroline.siebecke@coe.int

INTERPRETES / INTERPRETERS

Christina BALAS
Michèle DANISMAN
Brian Patrick KEEGAN
Ali OTTOMAN
Leonid VEKCHINE
Nikolai ZAITSEV

EXCUSES / APOLOGISED FOR ABSENCE

ANDORRE / ANDORRA

Francesc ARENY, Directeur Protection Civile, Gouvernement de la Principauté d'Andorre
C. Verge del Remei 4-12 - AD 500 St Coloma
Tel. +376 328 680 ; Fax. +376 890 900 ; e-mail : francesc.arenys@govern.ad

FRANCE

Colonel Philippe NARDIN, Relations Internationales, Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles, Ministère de l'Intérieur
87-95 quai du Docteur Dervaux, F – 92600 Asnières Sur Seine
Tel. +33.1.56.04.76.71/75.58 ; Fax.+33.1.56.04.76.63/ 75.62 ; e-mail:
philippe.nardin@interieur.gouv.fr

GREC / GREECE

Foivos STAMBOLIADIS, General Secretariat of Civil Protection, Ministry of the Interior, Public Administration and Decentralization
Evangelistrias 2, GR-10563 Athens
Tel: +30 210.335 99 68 ; Fax: +30.210 335 99 35 ; e-mail: fstamboliadis@gscp.gr

LUXEMBOURG

Michel FEIDER, Directeur, Administration des Services de Secours
1, rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg
Tel. +352.49771-407 ; Fax. +352.49771-771 ; e-mail: michel.feider@secours.etat.lu

MONTÉNÉGRO/ MONTENEGRO

Zoran BEGOVIĆ, Deputy Minister, Ministry of interior and public administration, Sector for emergency management
Gavra vukovića bb, 81000 Podgorica
Tel: +382 20 481 801 / +382 67 284 499 ; Fax +382 20 227 325

SUISSE / SWITZERLAND

Giancarlo BULETTI, Senior Advisor, Federal Departement of Foreign Affairs, Swiss Agency for Development and Cooperation SDC, Humanitarian Aid and SHA, Multilateral Affairs Sägestr. 77, Köniz CH 3003 Bern
Tel. +41.31.322 63 08 ; Fax. +41.31.324.16.84 ; e-mail: giancarlo.bulletti@deza.admin.ch

LIBAN / LEBANON

Alexandre SURSOCK, Directeur, Centre National de Géophysique,
B.P. 16-5432 Achrafieh 1100-2040 Beyrouth
Tel: +9614-981885 ; Fax:+9614-981886 ; e-mail: asursock@cnrs.edu.lb

SAINT-SIEGE/HOLY SEE

Mgr Aldo GIORDANO Observateur Permanent, Mission Permanente du SAINT-SIEGE auprès du
Conseil de l'Europe
2, rue Le Nôtre - 67000 Strasbourg
Tel. +33.3 88 35 02 44 ; Fax +33.3 88 24 78 05 ; e-mail : saint.siege.strg@wanadoo.fr

COMMISSION EUROPEENNE / EUROPEAN COMMISSION

Saša BORKO, European Commission, DG ENV-Civil Protection Unit/A3,
B-1049 Brussels
Tel: +32-2-2981061 ; Fax: +32-2-2990314 ; e-mail: sasa.borko@ec.europa.eu

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE / PARLIAMENTARY
ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE

Laurentiu MIRONESCU, Rapporteur Commission Environnement (Mer Noire) auprès de
l'Assemblée Parlementaire, Membre de la Chambre des Députés de Roumanie
Str. Izvor 2-4, Palace of Parliament, Bucharest
Tel: +00 40 21 414 18 75 - Fax: +00 40 21 414 18 77 email: pace@cdep.ro

INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANIZATION (ICDO) /ORGANISATION
INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE (OIPC)

Valérie LOH, ICDO Assistant of the Secretary-General, Officer in charge of Development,
Planning and Training
Tel.: +41 22 879 69 60/69 ; Fax: +41 22 879 69 79 ; e-mail: vloh.icdo@bluewin.ch

Annexe 2**Avis du Comité des Correspondants Permanents
de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)****concernant****LA RECOMMANDATION 1837 (2008) de l'Assemblée parlementaire
« Lutte contre les atteintes à l'environnement en mer Noire »**

Après avoir soigneusement examiné la Recommandation 1837 de l'Assemblée parlementaire (voir annexe) à sa réunion tenue à Istanbul les 30 et 31 octobre 2008, le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :

1. Partage la préoccupation de l'Assemblée parlementaire face à la dégradation environnementale croissante de la mer Noire qui multiplie les risques pour les populations avoisinantes.
2. Fait observer que la mer Noire est une mer fermée, très vulnérable aux accidents technologiques comme les dégazages de pétroliers ou les pollutions, à l'instar de celles survenues en 2000 dans la Tisza et le Danube où se sont déversés du cyanure et des métaux lourds à la suite de la rupture d'un barrage minier.
3. Est favorable au renforcement de la coopération en matière d'activités environnementales et de réduction des risques dans les pays riverains de la mer Noire, tout en relevant que ces Etats (Bulgarie, Géorgie, Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine) sont tous parties à l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), cadre propre à améliorer les politiques de prévention des accidents technologiques.
4. Souligne toutefois que d'autres Etats (notamment ceux du bassin hydrographique du Danube) doivent identifier les sources de pollutions et collaborer pour réduire les fortes quantités de polluants rejetés qui constituent une source de risques sanitaire et environnemental pour les populations résidant autour de la mer Noire.
5. Encourage les parties à la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (*Bucarest 1992*) à renforcer les activités menées dans le cadre de l'instrument et à mieux faire respecter les obligations afin de limiter les risques et de réduire la pollution. Les parties sont aussi encouragées à établir des synergies appropriées avec la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution.
6. Invite tous les Etats concernés par le transport de produits pétroliers en mer Noire à améliorer les mesures de sécurité extrêmes et à observer strictement la réglementation internationale destinée à éviter les dégazages et à réduire les risques au minimum.

Annexe 3

RECOMMANDATION SUR LA PROTECTION RADIOLOGIQUE DES POPULATIONS LOCALES : AMELIORER LA PREPARATION ET LA REPONSE

Le Comité des correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :

Tenant compte du besoin des populations locales d'être informées des risques, pour leur sûreté et leur environnement, liés aux installations radiologiques et en particulier aux centrales et autres installations nucléaires ;

Reconnaissant le rôle que jouent les collectivités locales, en raison de leur proximité avec les citoyens, dans la transmission de l'information sur les risques, ainsi que leur importance fondamentale dans la prévention et la gestion des risques ;

Adhérant aux principes reconnus dans la *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* (Aarhus, 1998) et souhaitant que les populations locales soient mieux informées et préparées à d'éventuelles situations d'urgence liées à des accidents radiologiques dans des centrales nucléaires ;

Désireux de diffuser les enseignements tirés de la catastrophe de Tchernobyl afin d'améliorer la sécurité nucléaire européenne, en impliquant davantage les citoyens et les autorités locales ;

Prenant acte des conclusions de l'atelier international sur « *Les pouvoirs publics et la société civile : unis pour un avenir sûr dans l'Europe nucléaire* » Tirer les leçons de Tchernobyl pour rendre l'énergie nucléaire européenne plus sûre : le rôle de la population locale, des collectivités territoriales et de l'administration centrale dans la préparation aux situations d'urgence et leur gestion », 22 et 23 septembre 2008 à Kiev (document AP/CAT (2008) 24).

Recommande aux gouvernements :

1. de promouvoir la diffusion d'informations sur la sûreté des centrales nucléaires et sur les procédures permettant une meilleure gestion des situations d'urgence, en menant des campagnes et des exercices spécifiques dans les zones situées à proximité d'une centrale nucléaire ; de promouvoir une action régulière d'éducation aux risques, dans ces régions ;
2. de simplifier les procédures permettant aux autorités locales et régionales d'accéder aux informations radiologiques et de sécurité nécessaires pour garantir une meilleure préparation et une meilleure gestion des situations d'urgence, en encourageant les

contacts réguliers entre les responsables de centrales nucléaires et les autorités locales ;

3. de faire participer activement les autorités locales et régionales à l'élaboration de plans d'urgence et de systèmes d'alerte précoce en cas d'accident radiologique ou nucléaire ;
4. de veiller à ce que, dans les situations d'urgence, les autorités locales et régionales disposent d'informations précises, fiables et actualisées et soient impliquées de manière appropriée dans la gestion des urgences ;
5. d'apporter le cas échéant, un soutien financier adéquat aux autorités locales et régionales afin de leur permettre de mener les tâches mentionnées aux points précédents ;
6. d'encourager la coopération et les échanges d'expériences entre les autorités locales de différents pays dans les domaines de la sécurité nucléaire et de la protection contre les radiations, en soutenant la mise en place de mécanismes adaptés tels que ceux proposés dans les conclusions de l'atelier intitulé « *Les pouvoirs publics et la société civile : unis pour un avenir sûr dans l'Europe nucléaire* ».: Tirer les leçons de Tchernobyl pour rendre l'énergie nucléaire européenne plus sûre : le rôle de la population locale, des collectivités territoriales et de l'administration centrale dans la préparation aux situations d'urgence et leur gestion », 22 et 23 septembre 2008 à Kiev, (document AP/CAT (2008) 24).

Annexe 4

GROUPE THEMATIQUE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET RISQUES

Mandat

Le groupe :

- assistera le Comité des Correspondants Permanents pour les questions relatives au patrimoine culturel et risques,
- proposera des recommandations et des activités dans ce domaine ;
- se concertera avec les différents centres thématiques impliqués dans le patrimoine culturel et risques, afin d'améliorer les synergies et la coordination de leurs programmes dans ce domaine,
- suivra l'avancement et la mise en œuvre des recommandations et programmes de travail en matière de patrimoine culturel et risques,

Activités pour les deux prochaines années (2009-2010)

- Rapport avec bilan des initiatives dans le domaine du Patrimoine culturel et changement climatique
- Faire le suivi des Recommandations et des secteurs proposés de recherche à développer comme exposé dans le rapport sur « Patrimoine culturel et changement climatique » (à finaliser en novembre 2008)
- Établissement d'un cours sur la vulnérabilité du Patrimoine culturel au changement climatique
- Organisation d'un atelier sur la vulnérabilité du Patrimoine culturel au changement climatique
- Organisation d'un atelier sur « les stratégies pour la protection sismique des monuments »